

Les déchets

Depuis 2016, c'est la [Communauté d'agglomération Paris-Saclay](#) qui est en charge de la collecte et du traitement des déchets.

Pour toutes questions relatives aux déchets, consulter le site paris-saclay.com ou contacter le service déchets par mail : dechets@paris-saclay.com ou par téléphone : [01 69 35 60 60](tel:0169356060)

Bien trier ses déchets

Plus de la moitié des déchets jetés dans le bac à ordures ménagères devraient être destinés au tri pour être recyclés et ainsi économiser de l'énergie et des ressources.

Pour ne plus vous tromper, retrouvez toutes les informations dans le [Guide du tri](#).

Des affiches et guides du tri sont à votre disposition à l'accueil de la cité administrative.

Si vous avez un doute, consultez le site de l'ADEME : quefairedemesdechets.fr

La collecte des déchets

Le calendrier de collecte vous permet de connaître les jours de passage des camions de collecte en fonction des différents types de déchets : encombrants, déchets végétaux, verres... Reportez-vous au [calendrier de Chilly-Mazarin](#) pour connaître les modes de collecte en fonction de votre zone d'habitation.

La collecte des encombrants

Les encombrants sont ramassés une fois par mois. Une fois collectés, tout ce qui peut être valorisable est extrait afin d'économiser des ressources et de l'énergie. Reportez-vous au [calendrier de collecte](#) pour connaître le jour de passage en fonction de votre zone d'habitation.

Les déchets acceptés

Matelas, sommiers, petits mobiliers... (petits et gros électroménagers, câbles, équipements numériques etc.), piles et pneus sont interdits et sont à déposer [à la déchetterie](#) ou dans un point de dépôt habilité.

Pour vos gros électroménagers, utilisez notre service de collecte à domicile en partenariat avec [ecosystem](#). Prenez rendez-vous gratuitement sur [jedonnemonelectromenager.fr](#). [Plus d'infos ici.](#)

Pour consulter toutes les solutions à votre disposition pour donner une seconde vie à vos appareils électriques, consultez la rubrique « Comment réduire ses déchets ? ».

Et les autres jours ?

En dehors des jours de ramassage, il est strictement interdit de déposer des objets sur le trottoir sous peine d'une amende pouvant aller jusqu'à 1500 €. Vos encombrants doivent être apportés à [la déchetterie](#).

Et pourquoi pas donner une 2ème vie à vos objets ?

Pour donner une deuxième vie à tout ce qui peut être encore utilisé, vous pouvez déposer ce dont vous souhaitez vous séparer dans [une ressourcerie](#) ou au [centre Emmaüs de Longjumeau](#).

Pour trouver d'autres acteurs du réemploi : [longuevieauxobjets.gouv.fr](#)

La collecte des déchets verts

La [communauté d'agglomération Paris-Saclay](#) organise la collecte de cette façon :

Collecte haute saison

Les déchets verts des quartiers pavillonnaires sont collectés chaque semaine le lundi du 18 mars au 25 novembre 2024. Ils sont ensuite compostés.

Collecte basse saison

Pour l'année 2024, la collecte a lieu le 8 janvier puis 19 février et 16 décembre.

Une distribution de 2 paquets de sacs à déchets verts par an et par foyer est organisée par le Centre Technique Municipal, 34 rue Auguste-Blanqui, lors des heures d'ouverture en semaine.

Les bornes d'apport volontaire

Les déchets textiles

Des bornes d'apport volontaire sont réparties sur toute la ville pour vous permettre de donner une seconde vie à vos textiles.

Que peut-on déposer dans une borne textile ?

- Des vêtements : propres, secs, en bon état ou abîmés
- Du linge de maison : draps, torchons, rideaux, serviettes... Propre, sec, en bon état ou abîmé
- Des chaussures : attachées par paires

Attention, les articles doivent être emballés dans des sacs plastiques bien fermés. Pensez à vérifier que le sac tombe bien au fond de la borne, ne laissez rien à côté.

Que deviennent mes textiles ?

60% des textiles que vous déposez seront portés à nouveau, 37 % seront recyclés pour créer des chiffons d'essuyage industriel ou de la feutrine et du fil et 3 % seront incinérés

ou transformés en combustible. (schéma issu du précédent site)

Pour trouver le point d'apport le plus proche : refashion.fr

Le verre

Des bornes d'apport volontaire sont présentes sur la ville en plus de la collecte en porte à porte. Le verre collecté est ensuite recyclé.

Les déchets de soins

Les Déchets de Soins à Risques Infectieux ou DASRI doivent être éliminés de manière adaptée et sécurisée.

Que sont les déchets DASRI ?

Les DASRI sont les Déchets d'Activités de Soins à risques Infectieux : aiguilles, lancettes, seringues, cathéters... Ils peuvent être coupants, tranchants et piquants et représentent un risque pour autrui. Ces déchets concernent les patients se traitant à domicile et les professionnels de santé.

Comment s'en débarrasser ?

Une collecte sélective de ces déchets s'organise dans les différentes pharmacies de la Ville. Les personnes concernées peuvent également y retirer gratuitement de mini-collecteurs (boîtes jaunes).

Les déchetteries

Les habitants de Chilly-Mazarin ont accès aux 27 déchetteries (éco-centres) gérées par le [SIREDOM](#) dont la liste et les horaires d'accès sont disponibles sur [le site du Siredom](#).

La déchetterie la plus proche est celle de Morangis, Voie du Cheminet.

Les horaires d'ouverture

- Ouverte du lundi au dimanche
- Du lundi au vendredi : 10h à 12h et 13h à 17h
- Samedi : 9h à 12h et 13h à 17h
- Dimanche et jours fériés : 9h à 12h

Fermeture les 25 décembre, 1er janvier et 1er mai.

Dans cette déchetterie, du compost peut être mis à votre disposition, selon le stock.

Les conditions d'accès

Vous êtes un particulier :

- Vous devez être muni d'un badge qui vous est délivré gratuitement sur rendez-vous à l'accueil de la Cité administrative sur présentation des pièces suivantes
 - Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
 - Une pièce d'identité
- Vous pouvez déposer 5 m³ maximum à chaque passage et avez droit à 40 passages maximum par an.

Vous êtes un professionnel :

- Vous devez également vous munir d'un badge d'accès auprès du [SIREDOM](#) ou d'une chambre consulaire, qui devra être crédité préalablement en ligne avant tout passage. Il n'y a pas de limitation de passage, chaque passage étant facturé aux professionnels par tranche de 5 m³.

Et pourquoi pas donner une 2ème vie à vos objets ?

Pour donner une deuxième vie à tout ce qui peut être encore utilisé, vous pouvez déposer ce dont vous souhaitez vous séparer dans [une ressourcerie](#) ou au [centre Emmaüs de](#)

[Longjumeau](#).

Pour trouver d'autres acteurs du réemploi : longuevieauxobjets.gouv.fr

Le compostage

30% des ordures ménagères peuvent être recyclées grâce au compostage. Pour réduire la production de déchets et faciliter leur valorisation, la [Communauté d'agglomération Paris-Saclay](#) accompagne les habitants volontaires dans cette transition et les résidences collectives qui le souhaitent en les équipant de composteurs individuels ou collectifs et de lombricomposteurs mais aussi en proposant des formations au tri et à la pratique du compostage.

En parallèle, les biodéchets des équipements de la Ville sont progressivement collectés séparément pour être compostés.

Comment réduire ses déchets ?

Aujourd'hui, chacun d'entre nous produit près de 500 kg de déchets par an, qui se retrouvent dans nos poubelles ainsi qu'en déchetteries. Recycler ses déchets est utile pour économiser des ressources mais n'est pas suffisant. En effet recycler demande de l'eau et de l'énergie, parfois des ressources nouvelles. La solution est donc de produire moins de déchets : le meilleur déchet est ainsi celui qu'on ne produit pas.

De nombreuses actions sont à la portée du plus grand nombre pour réduire notre production de déchets et ainsi moins polluer et économiser l'énergie et les ressources.

De nombreux acteurs locaux agissent et aident les habitants à mieux consommer et moins jeter : [les bons plans](#).

Il vous est aussi possible de donner une deuxième vie à tout ce qui peut être encore utilisé : vous pouvez déposer ce dont vous souhaitez vous séparer dans une [ressourcerie](#) ou au [centre Emmaüs de Longjumeau](#). Vous pouvez également acheter d'occasion

via des sites en lignes ou des structures locales.

Pour trouver tous les acteurs du réemploi : longuevieauxobjets.gouv.fr

Plus d'informations sur le site de l'ADEME.

Aussi, l'éco-organisme ecosystem collecte gratuitement vos gros équipements électroménagers à votre domicile. Tous vos appareils sont triés et réemployés par des structures de l'économie sociale et solidaire, ou à défaut recyclés par ecosystem. Prenez rendez-vous gratuitement sur jedonnemonelectromenager.fr.

Liste des appareils acceptés :

- Cave à vin
- Congélateur
- Cuisinière (avec foyers électriques, gaz, induction ou vitrocéramique)
- Four
- Four à micro-ondes
- Hotte aspirante
- Lave-vaisselle
- Lave-linge
- Plaque de cuisson
- Réfrigérateur
- Réfrigérateur américain
- Sèche-linge

[Consultez le flyer](#)

- Retrouvez également [tous les points de collecte proches de chez vous sur le site ecosystem](#), pour recycler ou donner vos équipements électriques.
- Pour donner une seconde vie à vos téléphones portables inutilisés en faisant un geste environnemental et solidaire, envoyez-les gratuitement sur jedonnemontelephone.fr. ecosystem organisera leur réemploi par les Ateliers du Bocage du mouvement Emmaüs,

ou leur recyclage.

- Si vos appareils électriques tombent en panne, bénéficiez du Bonus Réparation, une remise sur votre facture de 15€ à 60€, en faisant appel à un réparateur labellisé QualiRépar. Retrouvez les réparateurs labellisés proche de chez vous sur le site [ecosystem](https://ecosystem.paris-saclay.fr/).

Contact

Communauté d'agglomération Paris Saclay

21, rue Jean Rostand

91898 Orsay Cedex

Tél : 01 69 35 60 60

Déchetterie de Morangis

Voie du Cheminet

91380 Chilly-Mazarin

Tél : [01 69 09 57 18](tel:0169095718)

En savoir +

[Le guide du tri](#)

[Le calendrier de collecte](#)

[Les déchetteries](#)

[Les ressourceries](#)

[Emmaüs](#)

[Longue vie aux objets](#)

[Le compostage](#)

[6 solutions pour jeter mieux et moins](#)

[Ecosystem](#)

